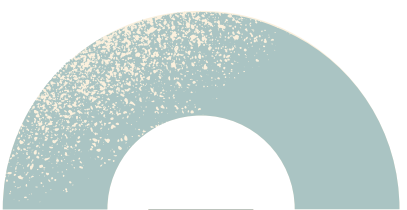


Terres en villes adopte de nouveaux statuts !

Adoption à l'unanimité en Assemblée
générale le 13 novembre 2025



Le contexte

À la suite des élections de janvier 2025, plusieurs Chambres d'Agriculture ont choisi de se retirer du réseau Terres en Villes. Parallèlement, lors des Assises de Montpellier en décembre 2024, la majorité des intercommunalités ont exprimé leur volonté de voir leur rôle pleinement reconnu dans le développement agricole et alimentaire.

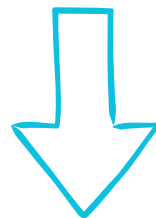


Les fondamentaux de Terres en villes

Acteurs locaux

Animation

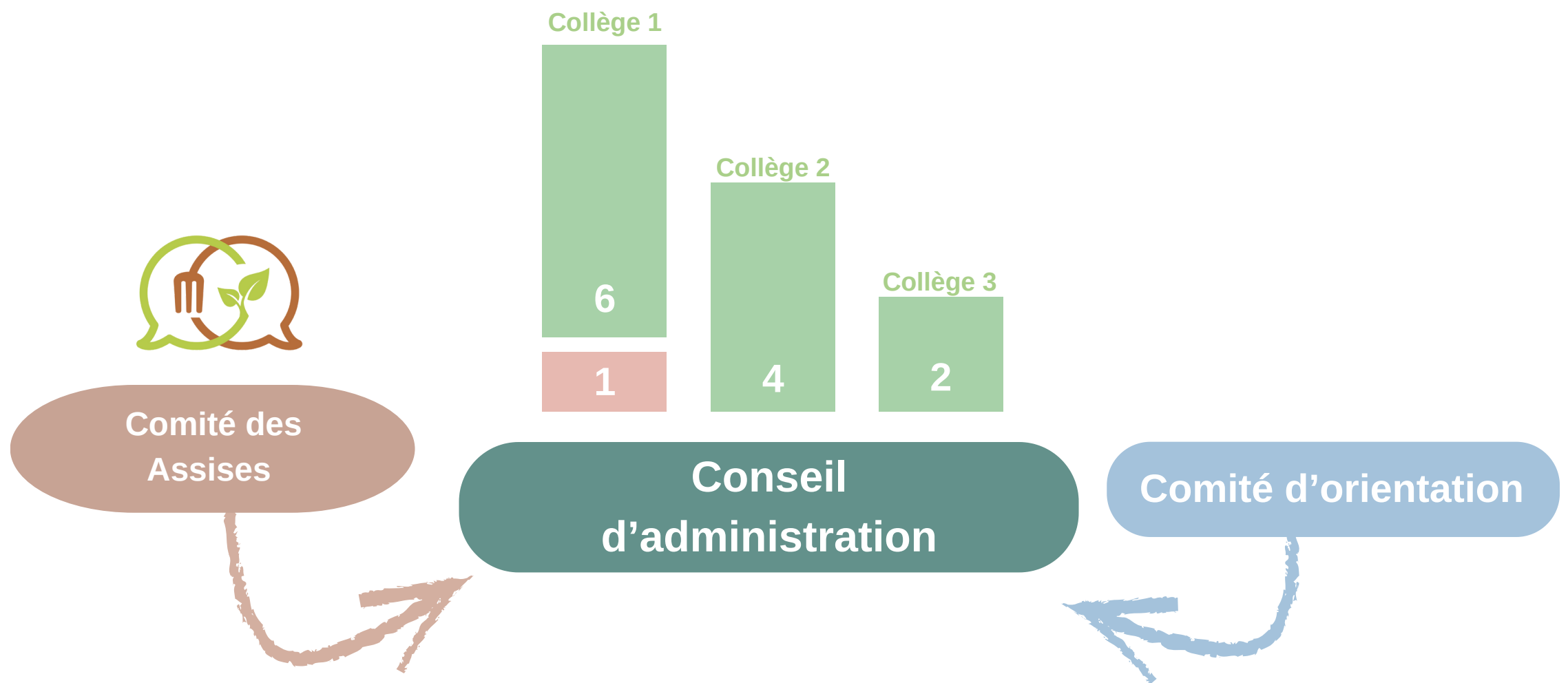
Expertise



Une évolution vers **un modèle plus adapté** au contexte actuel

- Co-construction : passage du binôme à la **pluralité des acteurs**
- Passage des territoires urbains (EPCI) à **tous les territoires actifs**
- Clarification de l'objet de l'association :
 - Transition agricole et alimentaire
 - Plaidoyer

Un nouveau modèle de gouvernance



Collège 1 : Collectivités territoriales et structures de coopération territoriale, incluant le **président du Comité des Assises**, membre de droit de ce collège

Collège 2 : Acteurs des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux

Collège 3 : Acteurs de la **société civile**

Comité d'orientation : **Associations** nationales de collectivités territoriales, d'acteurs agricole et de l'économie alimentaire, de la société civile, **acteurs de la recherche**, de la formation.

« La transition agricole et alimentaire n'est plus une option. Le nouveau Terres en villes reflètera davantage la diversité des acteurs qui y contribuent là où ça se passe, c'est-à-dire sur le terrain. Ensemble, on portera le message que "c'est possible" »



Laurent Duval, co-président de Terres en villes

